

Province de Namur
Arrondissement de Namur
Commune de Mettet
Cimetière de :

Le
A MM les membres du Collège
Communal de Mettet

Cimetière Communal

Demande de concession pour les personnes domiciliées hors Commune

Le soussigné.....

Domicilié à rue.....n°

Adresse mail :@.....

A l'honneur de solliciter, pour une période de 30 ans : une concession de sépulture de mètre(s) courant(s), une cellule de columbarium dans le cimetière communal, pour l'inhumation de membres de sa famille.

En faire l'énumération :

.....
.....
.....

Usage de la concession : biffer les mentions inutiles)

- Caveau (800 euros) le mètre
- Citerne (800 euros) le mètre
- Cellule columbarium pour une personne (800 euros)
- Double cellule columbarium (1600 euros)
- Pleine terre (400 euros)

Le demandeur s'engage à verser dans la caisse communale, dans le mois de la réception de la décision du Collège Communal, le prix de la concession.

Le demandeur s'engage à se soumettre aux mesures de la police et de surveillances éventuelles prises par l'Administration Communale dans l'exercice de son pouvoir de police. Il veillera à ce que sa concession soit conservée dans un bon état d'entretien, particulièrement à certaines époques de l'année où la visite du cimetière est plus fréquente.

Il vous présente l'assurance de ses sentiments distingués.

Signature,

N.B. les concessions sont accordées par mètres entiers.

Les profondeurs types sont celles conçues pour l'inhumation en superposition de deux ou trois cercueils.